



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale Bloomco DA MAX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Vehicle polishing compound

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Bloomco, Division of Double B
Automotive Warehousing Inc.
5035 North Service Road, #B1
Burlington, Ontario, Canada L7L 5V2

Téléphone: (905) 332-8070,
1-(800) 667-9168

Site web: Bloomco.ca

e-mail (personne compétente): info@bloomco.ca

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence
CANUTEC 613-996-6666 OU *666 pour téléphones portables

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.6	cancérogénicité	2	Carc. 2	H351
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	2	STOT RE 2	H373

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07, GHS08



- Mentions de danger

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage Polyvinylpyrrolidone

2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
Solvent naphtha(petroleum), heavy aromatic, Naphthalene Depleted	No CAS 64742-94-5	3 – < 12	Flam. Liq. 4 / H227 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	No CAS 64742-52-5	1 – < 3	Acute Tox. 4 / H332 Asp. Tox. 1 / H304	



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	1 – < 3	Asp. Tox. 1 / H304	
Solvent naphtha (petroleum), heavy aliph.	No CAS 64742-96-7	1 – < 3	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 Asp. Tox. 1 / H304	
Polyvinylpyrrolidone	No CAS 9003-39-8 88-12-0	1 – < 3	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Eye Dam. 1 / H318 Carc. 2 / H351 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.

This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

non requis

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pay s	Nom de l'agent	No CAS	Identificateu r	VM E [ppm]	VM E [mg/ m³]	VLC T [ppm]	VLC T [mg/ m³]	VP [ppm]	VP [mg / m³]	Mentio n	Sourc e
CA	aluminium, composés insolubles	1344 -281	OEL (BC)		1					r	"BC Regulation "



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

CA	oxyde d'aluminium	1344-281	PEV/ VEA		10					Al, noAsb_les1Sil	Regulation OHS
CA	oxyde d'aluminium (alumine)	1344-281	OEL (AB)		10						OHS Code

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	Jet fuels	6474247-8	OEL (BC)		200					HyCarb, i, vap	"BC Regulation"
CA	huile minérale	8042-475	OEL (AB)		5		10			mist	OHS Code
CA	N-vinyl-2-pyrrolidone	88-12-0	OEL (AB)	0.05	0.2						OHS Code
CA	N-vinyl-2-pyrrolidone	88-12-0	OEL (BC)	0.05							"BC Regulation"

Mention

Al exprimé en Al (aluminium)

HyCarb exprimé en hydrocarbure i fraction inhalable

mist comme brouillards

noAsb_les1 ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline Sil

r fraction alvéolaire vap comme

vapeurs

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	DNEL	0.1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	DNEL	0.4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	DNEL	0.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	DNEL	0.4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	DNEL	0.014 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	PNEC	9.33 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	PNEC	9.33 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	0.045 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	0.004 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	3,373 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	0.22 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	0.02 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	PNEC	0.017 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide (visqueuse)
Couleur	off-white
Odeur	caractéristique

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	>100 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Limites

d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	5.9 % vol
Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	1.19 g/cm ³ 9.94lbs/US Gal
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	220 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Viscosité

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2D (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 215°C)
- Viscosité cinématique	4,202 mm ² /s à 25 °C
- Viscosité dynamique	5,000 cP à 25 °C
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Solvent naphtha(petroleum), heavy aromatic, Naphthalene Depleted	64742-94-5	inhalation: vapeur	5.28 mg/l/4h
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	inhalation: poussières/brouillard	2.18 mg/l/4h
Solvent naphtha (petroleum), heavy aliph.	64742-96-7	inhalation: vapeur	5.28 mg/l/4h
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	oral	500 mg/kg
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	cutané	1,100 mg/kg
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	inhalation: poussières/brouillard	3.07 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

N'est

pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88-12-0	EC50	4,812 mg/l	micro-organismes	17 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.



DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act aucun des composants

n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
eau	7732-18-5	carrier fluid / dissolver	
aluminium oxide	1344-28-1	abrasive	
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5	lubricant	
Solvent naphtha(petroleum), heavy aromatic, Naphthalene Depleted	64742-94-5	solvents	
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	solvents	EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	solvents	
Solvent naphtha (petroleum), heavy aliph.	64742-96-7	solvents	
acrylic polymer		viscosity modifier	
Polyvinylpyrrolidone	9003-39-8 88- 12-0	polymer	
polyoxyethylene sorbitan monooleate	9005-65-6	agent de surface (tensioactif)	

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
Polyvinylpyrrolidone	88-12-0		

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Teneur en COV

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 4.002 %



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 4.002 %

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
 Flammability: flammability hazard
 Health: health hazard
 Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use
 Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Légende



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05



DSL Liste intérieure des substances (LIS)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Cal ARB	California Air Resources Board
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Abr.	Description des abréviations utilisées
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar-



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

DA MAX

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-05

chandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.